

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 14 (1908)

Artikel: J.G. Zimmermanns Briefe an Haller : 1757-1760
Autor: Ischer, Rudolf
Kapitel: 116: Brief Nr. 116
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

116.

(Bern Bb. 50, No. 175.)

J'ai pris la liberté lundi passé de vous écrire une lettre extrêmement pressante dans un cas fort pressant. J'espérai de recevoir aujourd'hui une réponse, et je fus très capot lorsqu'il n'y en eut point. Vous pouvés me rendre Monsieur et très cher Patron dans cette occasion les plus grands services et fixer ma fortune à jamais. 1.) Si M. l'avoyer Zimmermann voit par vos lettres (que je lui communiquerai) que vous avés pris quelque interet à cette affaire, et si quelques autres seigneurs aux quels j'ai eu l'honneur d'écrire le tout, de même, il ne manquera plus rien à mon credit auprès ce parent. 2) Si L. L. E. E. nous rendent une promte justice contre ces coquins qui n'ont aucune ombre de raison pour eux, on procedera à l'élection, je serois membre du grand conseil et peutêtre dans peu conseiller.

L'apparence d'un avancement aussi prompt est precisement la raison qui a fait agir directement et indirectement contre moi. On a cherché cette chicane pour me culbuter. Notre magistrature a manqué de fermeté, et comme on n'a absolument rien fait que ce que notre constitution permet, il me semble qu'on n'auroit point dus'arreter à une protestation aussi injuste.

L. L. E. E. ont écrit aujourd'hui qu'on leur envoie les plaintes de ces gens, on le fera incessamment. Tout ce qu'ils auront à dire, c'est qu'il n'est pas juste qu'un autre leur enleve ce poste parce qu'il leur faisoit plaisir aussi. Chacun a le droit d'y pretendre, et un bourgeois ou un Kleinglögger n'y a pas plus de droit qu'un douzenier.

Plus que l'on differe à remettre cette election en train, plus il y a à risquer pour moi, et ce qu'il y a de plus desagreable, à vous soit-il dit, c'est que cela m'a causé déjà assés de depenses.

Brugg ce 29 Dec. 1757.

Zimmermann.

117.

(Bern Bb. 51, No. 2.)

Je prends la liberté de vous presenter un petit ouvrage de ma façon qui a été sous presse depuis le commencement du mois d'aout. Permettés-moi que je vous raconte une anecdote qui le regarde, mais je vous prie de ne pas la laisser aller plus loin. J'avois dedié cet ouvrage à M. le banderet Ougspourger d'une façon extremement polie et flatteuse, sans bassesse. L'exemplaire étoit parti le 5 Janvier pour Bienne. Voici la reponse de ce seigneur.

Monsieur.

Votre ouvrage intitulé Nationalstolz m'est parvenu hier. J'en ai lu la Dedicace avec etonnement, et je suis fâché de vous dire que je ne scaurois trop tot la desavouer. Vous pensiés par cette piece me donner une preuve de votre estime, cependant son contenu contre votre intention sans doute ne peut que me faire un tort infini. Ce sera le reparer en partie en la retranchant des exemplaires dont vous restés le maître. Au plus serieux n'y manqués pas, si au moins vous desirés conserver les sentimens d'amitié avec les quels j'ai l'honneur d'être encore à cette date etc.

Ougspourger.